



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 595-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 595 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE APPLICABLE DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 15 janvier 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 595-1 modifiant le Règlement numéro 595 relatif au taux du droit de mutation immobilière applicable dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 7^e jour du mois de février 2025.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier